

## DÉLIBÉRATION N°2021-22\_014 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 19 octobre 2021

### 4- Affaires financières

#### Point 4.2 – Création d'une unité budgétaire patrimoine

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31	Suffrages exprimés : 31  Pour : 31 Contre : 0

VU l'article L. 719-5 du code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 19 mai 1994 relatif au budget de gestion des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et notamment ses articles 1 et 5 ;

Le budget de l'université de Franche-Comté est décliné en 20 unités budgétaires ce qui permet un suivi par composante et par services centraux et communs. Ces unités budgétaires sont ensuite ventilées en centre de responsabilités.

Afin de mieux identifier les dépenses liées au patrimoine et d'entamer le travail préparatoire à la dévolution, à terme du patrimoine immobilier. Il est proposé de créer une nouvelle unité budgétaire intitulée « patrimoine ».

Pour l'exercice 2022 cette unité budgétaire patrimoine comprendrait des centres de responsabilités (CR) :

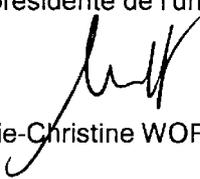
- **CR ....** : budget de la direction du patrimoine immobilier.
- **CR ....** : gestion de l'enveloppe multi-sites en fonctionnement et en investissement. Cette enveloppe gérée en centrale permet de prendre en charge des dépenses imprévues en cours d'année (remplacement de chaufferies ou d'installations techniques prioritaires...) ou des travaux d'intérêt commun.
- **CR ....** : projets patrimoniaux dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Il s'agit uniquement des nouveaux projets à venir. Les projets actuels ne pouvant changer d'affectation en cours de réalisation afin de conserver l'historique des opérations budgétaires.
- **CR ....** : à définir selon les besoins au cours de l'année

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la création de cette nouvelle unité budgétaire patrimoine immobilier.

Besançon, le 20 octobre 2021.



la présidente de l'université,

  
Marie-Christine WORONOFF

*Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités*  
*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*